

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 11 JUILLET 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 juillet 2022 à 19h00, au Centre multifonctionnel sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, madame Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-07-203

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 (droit de veto sur la résolution numéro 2022-06-201)
5. Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution 2022-06-201
6. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de juin 2022
7. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de juin 2022
8. Dépôt des états de revenus et dépenses – juin 2022
9. Correspondance
10. Dons ou commandites
11. Paiements des factures
12. Embauche – étudiants
13. Demande d'annulation d'intérêts – CPE P'tits coquillages
14. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
15. Demande de prix – équipements pour le service incendie
16. Offre de service de la FQM – analyse des comparables concernant les conditions de travail
17. Honoraires pour services professionnels – dossier 20-0985
18. Achat d'une machine à hot dog
19. Adjudication du contrat «conception, planification et réalisation – réfection et agrandissement du Centre Sportif de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons», à LFG Construction
20. Après-midis amateurs
21. Surveillance des travaux par Tetra Tech QI Inc. – projet de développement résidentiel de la rue Beaudin – aqueduc et égout
22. Octroi du contrat d'inspection et mise à l'essai annuel-Garvex
23. Affaires nouvelles
 - a) Adhésion à la Corporation pour les officiers du Québec – COMBEQ
 - b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement d'emprunt numéro 2022-04 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 000 000\$
 - c) Surveillance des travaux par Tetra Tech QI Inc. – dans le cadre du programme PAVL (volet AIRRL) – rues Parisé, Cyr et de la Baie

24. Période de questions

25. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-204

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022 (DROIT DE VETO SUR LA RESOLUTION NUMÉRO 2022-06-201)

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-205

5. EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-201

ATTENDU la résolution numéro 2022-06-201, adoptée le 13 juin 2022, ayant pour objet l'autorisation pour la directrice générale de procéder à l'ouverture d'un poste de journalier spécialisé;

ATTENDU QUE, à la suite de l'adoption de cette résolution, le maire a informé la directrice générale et greffière-trésorière de son refus de signer et d'approuver ladite résolution, apposant ainsi son "veto" relativement à cette décision, conformément au paragraphe 3^o de l'article 142 du Code municipal.

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit, conformément à la loi, soumettre à nouveau cette résolution à la considération du conseil lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne désirent pas approuver de nouveau ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu à la majorité des membres du conseil;

Que ne soit pas approuvée la résolution numéro 2022-06-201, ayant pour objet l'autorisation pour la directrice générale de procéder à l'ouverture d'un poste de journalier spécialisé;

Qu'en conséquence, ladite résolution n'a jamais eu effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-206

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔT DIRECTS DE JUIN 2022

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que pour la période de juin 2022 : la liste des chèques portant les numéros #912261 à #912428 et #915709 à #915750 au montant de 237 057.09\$, la liste des prélèvements portant les numéros #900901 à #900952 au montant de 99 101.09\$ et les dépôts directs #771 à #816 au montant de 94 825.68\$, le tout pour un grand total de 430 983.86\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-07-207

7. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2022

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de juin 2022 au montant de 82 380.79\$ et autorisent le paiement des factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffière-trésorière

2022-07-208

8. DÉPÔT DES ÉTATS DE REVENUS ET DÉPENSES – JUIN 2022

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de juin 2022 soient déposés et adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

Lettres de remerciements pour les dons accordés;

- ✓ Polyvalente de Paspébiac
- ✓ Association canadienne de sclérose en plaques
- ✓ Centre de formation professionnelle : Chandler, Grande-Rivière et Paspébiac
- ✓ Club de golf de Chandler

2022-07-209

10. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Association du cancer de l'Est du Québec : 100 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-210

11. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Tetra Tech QI Inc. :
 - facture reliée aux honoraires professionnels au montant de 133 847.67\$, avant taxes pour le projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons (résolution

numéro : 2019-02-112). Cette facture sera inscrite au poste budgétaire : projet d'aqueduc et égout.

- facture reliée aux honoraires professionnels suite à l'estimation du prolongement des égouts dans la route de la Rivière au montant de 2 312.50\$, avant taxes (résolution numéro 2022-02-055);
- facture reliée aux honoraires professionnels du projet de caractérisation des puits du chemin à Pierre au montant de 350\$, avant taxes (résolution numéro 2022-02-054);
- ATPQ : facture reliée à l'inscription annuel pour devenir membre au montant de 280\$, avant taxes pour le directeur des travaux publics;
- Berthelot Électrique Inc. : facture reliée au projet d'éclairage de la croix de Gascons au montant de 7 875\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au poste budgétaire de projet de développement (résolution numéro 2021-09-305);
- Construction R.P.D Inc.; facture reliée au projet de bar pour l'espace culturel au montant de 8 921.14\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au poste budgétaire de projet de développement (résolution numéro 2022-06-175)
- Eurovia Québec Construction Inc. : facture reliée aux investissements sur le réseau routier local dans le cadre du PIRRL et de l'AIRRL : route Cyr, Parisé et de la Baie au montant de 330 905\$, avant taxes. Cette dépense s'inscrit au règlement numéro 2021-06;
- Gazébec : Dépôt de 35% pour l'achat et l'installation d'un gazébo dans le cadre du projet de mise à niveau et d'amélioration des sentiers du CPA La Souche au montant de 8 052.50\$, avant taxes;
- Consultants O.P.R inc. : facture pour le versement final du contrat pour la rédaction et le suivi de l'appel d'offres - devis de performance dans le projet de réfection et d'agrandissement du centre sportif Marco-Sébastien Cyr au montant de 2 730\$ avant taxes (résolution numéro 2021-03-097);
- Clarence Fitzgerald : facture reliée à la réparation de la clôture de Marcil au montant de 8 237.68\$ taxes incluses. (résolution numéro 2022-06-187).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffière-trésorière

2022-07-211

12. EMBAUCHE – ÉTUDIANTS

Étant potentiellement en situation de conflit d'intérêt, madame Sylvie Blais se retire des discussions pour le point 12.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de Justin Blais et Julien Blais, étudiants, à raison de 15 heures/semaine pour la période estivale.

Adoptée à la majorité des conseillers

2022-07-212

13. DEMANDE D'ANNULATION DES INTÉRÊTS PORTÉS AU COMPTE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'annuler les intérêts qui sont portés au compte du CPE P'tits coquillages au montant de 1 896.82\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1 du Code municipal, la municipalité doit déposer au moins une fois par année lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle.

La directrice générale dépose ledit rapport qui dit que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

2022-07-213

15. DEMANDE DE PRIX – ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat de boyaux et de mousse pour le service incendie auprès de Boivin & Gauvin Inc. au montant de 7 090.24\$, avant taxes. Cette dépense sera payable sur réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-214

16. OFFRE DE SERVICE DE LA FQM -ANALYSE DES COMPARABLES CONCERNANT LES CONDITIONS DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités (la FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130\$ à 205\$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu :

Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate les services juridiques de la FQM ainsi que le service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-215

17. HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – DOSSIER 20-0985

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels de madame Nathalie Massicotte, arbitre et médiatrice dans le dossier 20-0985 au montant de 5,785\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-216

18. ACHAT D'UNE MACHINE À HOT DOG

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'achat d'une machine à hot dog auprès de monsieur Jean-Marc Cyr au prix de 2 000\$. Cette machine servira aux activités de la municipalité mais pourra aussi être prêtée aux organismes lors de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-07-217

19. ADJUDICATION DU CONTRAT « CONCEPTION, PLANIFICATION ET RÉALISATION - RÉFECTION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR DE PORT-DANIEL-GASCONS, SECTEUR GASCONS »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a reçu la lettre de madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation en date du 15 mars 2021 confirmant une aide financière maximale équivalant à 66.66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 3 335 932 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été demandé, par le biais du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la conception, planification et réalisation – réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 13 juin 2022, une seule soumission conforme a été reçue, soit Construction LFG inc. au montant de 10 834 556.90\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection approuve un pointage acceptable après évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2022-06;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons, sous la recommandation du comité de sélection, octroie le contrat de « conception, planification et réalisation – réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons à LFG Construction pour un montant de 7 367 740\$ avant taxes et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2022-06.

Des modifications au plan initial ont été apportées avec l'accord des deux parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-07-218

20. APRÈS-MIDI AMATEURS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons déboursa un montant 1 500\$ auprès de plusieurs artistes locaux pour la présentation d'un après-midi amateurs à l'espace culturel et familial pour le dimanche 21 août 2022. Le prix inclus la sonorisation lors des événements.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2022-07-219

21. SURVEILLANCE DES TRAVAUX PAR TETRA TECH QI INC. - POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE BEAUDIN – AQUEDUC ET ÉGOUT

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie le contrat de surveillance des travaux – projet de développement résidentiel de la rue Beaudin – aqueduc et égout à la firme Tetra Tech QI Inc. au montant de 3 720 \$ pour la surveillance au bureau, 12 445\$ pour la surveillance en résidence (2 semaines) et 2 470\$ pour la surveillance du chantier (4 x) pour un total 18 635\$, avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-07-220

22. OCTROI DU CONTRAT D’INSPECTION ET MISE À L’ESSAI ANNUEL-GARVEX

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie le contrat d’inspection et de mise à l’essai annuel des extincteurs, avertisseurs d’incendies, et système d’éclairage d’urgence à Garvex pour une période de 3 ans au montant de 2 755\$ par année avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

23. AFFAIRES NOUVELLES

2022-07-221

A) ADHÉSION À LA CORPORATION POUR LES OFFICIERS DU QUÉBEC – COMBEQ

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l’inspectrice municipale à adhérer à la COMBEQ. Le montant annuel pour l’adhésion est de 380\$ avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

2022-07-222

B) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 2022-04 AFIN D’AUGMENTER LA DÉPENSE ET L’EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 000 000\$

Monsieur Marc-Aurèle Blais, par la présente, donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2022-06 modifiant le règlement d’emprunt numéro 2022-04 afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant additionnel de 2 000 000 \$ et dépose le projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 2022-04 AFIN D’AUGMENTER LA DÉPENSE ET L’EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 000 000 \$

ATTENDU QUE lors de l’ouverture des soumissions le 13 juin 2022, pour la conception, planification et réalisation – réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons, une seule soumission conforme a été reçue, soit Construction LFG inc. au montant de 10 834 556.90 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE pour la préparation du règlement d’emprunt numéro 2022-04 nous avons utilisé l’estimation préparée par Consultants O.P.R. ;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a décrété, par le biais du règlement d’emprunt numéro 2022-04, une dépense de 6 000 000\$ et un emprunt de 6 000 000\$ pour la conception,

planification et réalisation – réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr de Port-Daniel-Gascons, secteur Gascons;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a fait le retrait de certains travaux prévus dans la soumission reçue de Construction LFG Inc. donc le coût du projet total est de 8 000 000\$;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 2022-04 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Marc-Aurèle Blais lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons adopte le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-06 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le deuxième « attendu » du règlement d'emprunt numéro 2022-04 est remplacé par le suivant :

« **ATTENDU QUE** » la Municipalité évalue ce projet de réfection et d'agrandissement à une somme globale de 8 000 000\$.

ARTICLE 3

Le quatrième « attendu » du règlement d'emprunt numéro 2022-04 est remplacé par le suivant :

« **ATTENDU QUE** » le règlement a pour objet la réalisation de travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr et que les dépenses prévues sont subventionnées à moins de 50 % et qu'ainsi l'approbation des personnes habiles à voter est requise.

ARTICLE 4

Le titre et l'article 2 du règlement d'emprunt numéro 2022-04 est remplacé par le suivant : Règlement d'emprunt numéro 2022-06 décrétant une dépense de 8 000 000 \$ et un emprunt de 8 000 000 \$ pour la réfection et agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr.

ARTICLE 5

L'article 3 du règlement numéro 2022-04 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre sportif Marco-Sébastien Cyr selon la nouvelle estimation préparée par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité en date du 11 juillet 2022, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A ».

ARTICLE 6

L'Article 4 du règlement 2022-04 est remplacé par le suivant :

Pour l'exécution des travaux décrétés au présent règlement, le conseil décrète un investissement global n'excédant pas la somme de 8 000 000\$.

ARTICLE 7

L'article 5 du règlement numéro 2022-04 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 8 000 000\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Henri Grenier
Maire

Marie-Pierre Cyr
Directrice gén./gref. trésorière

2022-07-223

C) SURVEILLANCE DES TRAVAUX PAR TETRA TECH QI INC. - DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL (VOLET AIRRL)– RUES PARISÉ, CYR ET DE LA BAIE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons octroie le contrat de surveillance des travaux – programme PAVL (volet AIRRL) – rues Parisé, Cyr et de la Baie à la firme Tetra Tech QI Inc. au montant de 2 945\$ pour la surveillance au bureau et 6 400 \$ pour la surveillance du chantier pour un total 9 345\$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2022-07-224

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Allain propose la clôture et la levée de la séance à 20 h 08.

Henri Grenier, maire

Marie-Pierre Cyr, greffière-trésorière